

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 205

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## AFFAIRES MARITIMES



PROGRAMME 205  
**Affaires maritimes**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 205 : Affaires maritimes

Après la création d'un ministère de la mer en 2020, l'année 2022 a été une nouvelle étape importante dans la consolidation des moyens affectés à la mer et l'amélioration de la visibilité des enjeux maritimes au sein de l'État, avec la création effective de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

Cette nouvelle direction générale a ainsi fusionné les deux principales directions d'administration centrale traitant du maritime, à savoir la Direction des affaires maritimes (DAM) et la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), auquel s'est ajouté le rattachement du pilotage des capitaineries des ports d'État.

Dans ce contexte de sortie de la crise sanitaire et de nouvelle organisation, les ressources financières ont permis de mener à bien des actions portant sur les principaux axes déterminés dans le projet annuel de performance 2022 : la sécurité maritime, une formation maritime de qualité, le soutien économique de la filière maritime et la préservation de l'environnement marin. Ce sont au total 263 M€ en autorisations d'engagement et 240 M€ en crédits de paiement qui ont été ainsi mobilisés en 2022.

## **1 - La sécurité maritime**

Avec 42 M€ en AE et 40 M€ en CP en 2022, la sécurité maritime est, dans toutes ses composantes, une priorité forte du programme, avec pour objectif la préservation de la vie humaine en mer et la protection des intérêts de l'État côtier.

Les centres de sauvetage en mer exercent leurs missions sur tous les océans et veillent, grâce à leurs écosystèmes de gestion des opérations et leurs réseaux techniques de veille sur 24 millions de kilomètres-carrés. Aux actions préventives des accidents maritimes et des pollutions, s'ajoutent les actions de sauvetage des personnes et des biens. Ces derniers assurent parallèlement la surveillance de la navigation maritime, l'identification des navires contrevenants aux règles de circulation et environnementales. Les moyens engagés au profit des 10 centres ont permis d'assurer ses missions. La maintenance et consolidation du réseau technique de veille radar et radio opéré à distance et les développements des écosystèmes de gestion des communications et des opérations (SEAMIS) contribuent à la posture permanente de veille et de réponse opérationnelle. Ces actions permettent d'absorber l'accroissement des missions ainsi que l'évolution des technologies, des pratiques nautiques et activités en mer.

Au bénéfice du plan de relance (25 M€), la modernisation des CROSS a porté sur le déploiement de capteurs de nouvelle génération (radios et radars) sur des sites optimisés qui améliore la connaissance de situation au large et permet d'envisager des actions de prévention en amont. Elle a également permis la rénovation des bâtiments plus résilients et moins consommateurs en énergie.

En 2022, la subvention à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), acteur majeur du dispositif de secours en mer, est stable par rapport à 2021.

## **2 - Une formation maritime de qualité**

33 M€ en AE et 32 M€ en CP ont été consacrés en 2022 à la formation maritime, afin de permettre de répondre aux besoins de l'économie maritime, aux évolutions notamment en matière de transition énergétique et de favoriser l'emploi des jeunes qui est une des priorités du Gouvernement.

Pour consolider l'enseignement maritime du secondaire, la création d'un réseau des douze lycées professionnels maritimes (LPM) est en cours afin de travailler sur des problématiques transverses (communication, RH de la formation continue, notamment). Pour augmenter le niveau de qualification et l'accès à l'enseignement supérieur, un BTS mécatronique a été mis en place en 2022 et un travail sur la rénovation des BTS permettant de leur associer de nouvelles prérogatives a été initié en 2022.

S'agissant de la formation supérieure, l'École nationale supérieure maritime (ENSM), seule école en France à former les officiers de la marine marchande, est sollicitée pour répondre aux besoins des armateurs en officiers. Dans le cadre du Fontenoy du maritime, le doublement des officiers formés à l'horizon 2027/2030 a été acté. D'ores et déjà, l'ENSM a

augmenté ses recrutements en 2022. Le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) est en cours d'élaboration. Il traduira les objectifs d'une école tournée vers les problématiques d'avenir notamment dans le domaine de la transition énergétique mais également sur l'ensemble des secteurs stratégiques porteurs d'avenir (énergies marines, management, éolienne, navires autonomes, cybersécurité ...).

### **3 - Le soutien économique de la filière maritime**

Le dispositif de soutien de la flotte de commerce comporte un ensemble de mesures complémentaires budgétaires et fiscales en faveur des entreprises de transport et de services maritimes.

Ces mesures visent essentiellement à créer les conditions d'un accroissement durable de la compétitivité des entreprises les plus exposées à la concurrence internationale - et donc de l'emploi maritime français - et à développer les activités maritimes dont le centre de décision effectif est situé sur le territoire français.

A cet égard, l'arrivée de nouveaux armateurs en 2022 sur le territoire national permet une croissance de la flotte qui elle-même entraîne un accroissement de l'emploi maritime. La dynamique engendrée par le Fontenoy du maritime se poursuit avec succès depuis 2 ans grâce aux différentes mesures ayant permis d'améliorer l'attractivité du pavillon français, qu'elles soient fiscales, sociales ou encore liées à la gouvernance du registre (avec la création du Guichet unique du registre international français).

Ainsi, le dispositif de soutien aux entreprises d'armement maritime (SEAM) est mis en place pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Conçu comme outil de compétitivité et soutien à l'emploi, en période de sortie de crise, il vient renforcer les aides au secteur, en particulier des ferries.

Enfin, une subvention exceptionnelle a été octroyée à une entreprise de transport dans le cadre d'un plan global lié aux conséquences de la crise sanitaire.

Ce sont au global 131 M€ en AE et 131 M€ en CP qui ont été consacrés à ces différentes mesures en 2022.

### **4 - La préservation de l'environnement marin**

Deux nouveaux dispositifs sont venus renforcer en 2022 les moyens d'actions en faveur de la préservation de l'environnement marin mais également du patrimoine maritime ; le fonds d'intervention maritime (FIM) et le plan Destination France.

S'agissant du fonds d'intervention maritime, il vise à accompagner plus directement les projets des territoires ayant pour objectif le développement d'activités maritimes durables. Deux appels à projets ont été lancés en 2022 et 61 lauréats ont ainsi vu leur projet retenu.

Le plan destination France a permis, quant à lui, la mise en œuvre de mesures destinées au verdissement des ports de plaisance et à l'aménagement des sites naturels du littoral.

Par ailleurs, en matière de surveillance des pollutions marines, les CROSS centralisent les informations relatives aux atteintes à l'environnement marin, assurent le contrôle opérationnel des moyens de surveillance et de contrôle, agissent avec les autorités décisionnaires pour que les contrevenants identifiés soient poursuivis. En 2022, les moyens déployés par les CROSS ont permis d'identifier 19 pollutions et 65 navires à l'origine de rejets polluants et illicites.

Enfin, la révision de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) a été initiée. Cette nouvelle stratégie (2023 - 2029) vise à assurer le développement d'une économie bleue durable respectueuse d'un environnement fragile et intégrant les conséquences du changement climatique.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions en faveur de l'environnement, 47 M€ en AE et 28 M€ en CP ont été mobilisés.

Enfin, pour permettre la mise en œuvre de ces politiques publiques par l'ensemble des agents de l'administration maritime, les dépenses supports du programme se sont élevées à 11 M€ en AE et 10 M€ en CP.

Le programme 205, renforcé des crédits relevant de la pêche et de l'aquaculture portés précédemment par le programme 149, va s'attacher en 2023 à valoriser et à renforcer les actions engagées pour répondre aux enjeux qui structurent la feuille de route confiée par la Première ministre : l'urgence climatique, la protection des océans et de la biodiversité marine, le développement d'une économie maritime durable garantissant la souveraineté économique, énergétique et alimentaire de la France, la décarbonation des navires, et enfin, la planification maritime pour une cohabitation de tous les usages en mer.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement**

INDICATEUR 1.1 : Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

INDICATEUR 1.2 : Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer

INDICATEUR 1.3 : Contrôle des navires

### **OBJECTIF 2 : Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime**

INDICATEUR 2.1 : Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

INDICATEUR 2.2 : Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

### **OBJECTIF 3 : Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche**

INDICATEUR 3.1 : Taux d'infractions constatées à la pêche

INDICATEUR 3.2 : Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement

### INDICATEUR

#### 1.1 – Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des personnes sauvées après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS	%	98,6	>98,9	>98	99,6	>98

#### Commentaires techniques

La part des personnes sauvées après une opération coordonnée par les CROSS ou équivalent correspond au ratio entre le nombre de personnes retrouvées, assistées et secourues et mises hors de danger par le dispositif « recherche et sauvetage » coordonné par les CROSS et impliquant des unités de recherche et de sauvetage publiques ou privées et ce même nombre, auquel sont ajoutées les personnes disparues ou décédées dans un événement maritime coordonné par le CROSS.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut identifier l'état physique final de la personne (non renseigné, inconnu). De même, du fait d'une absence de fonctionnement des flux de réplcation, les données des CROSS SOI et AG n'ont pu être obtenues.

Source des données : Direction Générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) à partir des statistiques (informations fournies par le système de gestion des opérations (SEAMIS) des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et des centres de coordination de sauvetage maritime.

Mode de calcul : ratio entre :

- le nombre de personnes retrouvées, assistées et secourues (catégories SECMAR – secours maritimes) et mises hors de danger par le dispositif « recherche et sauvetage » coordonné par les CROSS (numérateur), soit 78 770 personnes ;
- et le nombre de personnes impliquées, auquel sont ajoutées les personnes disparues ou décédées, dans un accident maritime (dénominateur), soit 79 012 personnes.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'identification des navires à l'origine de rejets polluants et illicites en mer	%	14	8,8	>=10	7,81	>=10

#### Commentaires techniques

Le taux d'identification des navires pollueurs correspond au nombre des messages POLREP (échange d'information en cas d'événement de pollution ou de menace de pollution des mers) avec identification de la source du rejet illicite, rapporté au nombre total de messages POLREP confirmés, et hors pollutions accidentelles ou naturelles. L'identification met en œuvre l'ensemble des composantes de l'action de l'État en mer (AEM).

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

Un POLREP est « confirmé » lorsqu'un moyen de l'État a vérifié sur zone la nature du polluant. Il inclut les pollutions illicites issues de navires, les pollutions accidentelles, et les pollutions d'origine tellurique.

Une source identifiée est un navire à l'origine de rejets illicites et polluants en mer, ce qui exclut les pollutions organiques, les phénomènes biologiques de coloration de la mer, les macro-déchets et les débris végétaux.

Dans un certain nombre de cas, le CROSS ne peut pas identifier la source, car les pollutions ne sont pas issues de rejets de navires, mais sont d'origine tellurique. Le ratio n'est ainsi pas totalement révélateur de l'action des CROSS en matière de lutte contre la pollution et de recherche des contrevenants.

Source des données : statistiques des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

Méthode de calcul : ratio entre :

- Le nombre de pollutions par hydrocarbure ou substance liquide nocive, hors pollutions accidentelles ou rejets licites confirmées par les CROSS (64) ;
- Nombre de pollutions par hydrocarbure ou substance liquide nocive reliées à un navire source (5).

**INDICATEUR****1.3 – Contrôle des navires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Niveau de sécurité sur la flotte domestique : taux de prescriptions sur contrôles majeurs	%	<6,5	2.85	6.5	3,03	<6,5
Répression des pollutions : taux de poursuites pénales suite à contrôle environnemental des navires	%	>1,3	0	1,6	0,56	>1

**Commentaires techniques**

Source des données : DGAMPA à partir des données du système d'informations décisionnel GINA (enregistrement des visites de sécurité des navires sous pavillon français) et base de données européenne THETIS EU.

Mode de calcul :

- sous-indicateur n° 1 :

Ratio simple entre : le nombre de contrôles majeurs ayant généré une prescription lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année et le nombre de contrôles majeurs effectués lors de l'ensemble des visites périodiques de l'année.

Une prescription est un constat d'écart avec les normes en vigueur. Le non-respect d'une prescription peut aboutir au retrait du titre de navigation du navire.

- sous-indicateur n° 2 :

Nombre de procédures pénales engagées sur le nombre de contrôles environnementaux réalisés sur des navires étrangers. Ce taux se base sur l'activité de contrôle des navires au titre des directives européennes environnementales via l'application THETIS EU.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

S'agissant de l'indicateur 1.1 :

La cible 2022 des personnes sauvées a été atteinte. Si le nombre de personnes impliquées (78770) a augmenté de près de 17 % en 2022 par rapport à 2021 (64800), le nombre de personnes décédées ou disparues (242) a baissé de 21 % par rapport à 2021 (309). 14310 opérations ont été conduites par les CROSS en 2022, une baisse de 7.3 % par rapport à 2021 (15440).

S'agissant de l'indicateur 1.2 :

En 2022, 126 pollutions ont été confirmées par moyens d'États et recensées par les CROSS dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française. Parmi ces dernières, 64 pollutions par hydrocarbure ou substance liquide nocive, hors pollutions accidentelles ou rejets licites ont été détectées. 5 d'entre elles ont été reliées à un navire source. Dans la plupart des cas il est difficile d'identifier la source, car ces pollutions sont généralement orphelines, peuvent être

telluriques et ne nécessitent pas de moyen de lutte en mer. Le nombre de pollutions confirmées en 2022 traduit une baisse de 22 % par rapport à l'année 2021.

La France s'appuie également sur le programme européen de surveillance par satellite des pollutions en mer (*CleanSeaNet*). Ces détections ne constituent que des suspicions de pollutions, qui nécessitent une vérification sur zone pour déterminer s'il s'agit d'une pollution ou d'un phénomène naturel (algues, veine de courant, sédiments, etc.) Malgré cette limite, l'outil de détection satellitaire apporte une plus-value en particulier au large et pour les régions de l'outre-mer, compte tenu de la surface des zones à surveiller. Ce type de surveillance remplit également une fonction dissuasive.

En 2022, CleanSeaNet a fourni 252 des 623 signalements reçus totaux par les CROSS. 108 d'entre eux ont été vérifiés par un moyen de constatation et ont ainsi pu être confirmés ou infirmés, ce qui représente un effort significatif par rapport à 2021 (71). La part dans ces signalements des détections satellitaires du programme européen est stable par rapport à 2021. Ce service représente près de la moitié des détections de possibles pollutions. Il est le premier vecteur de signalements relayés aux CROSS et remplit clairement une fonction dissuasive.

La fréquence des comportements délictueux et des flagrants délits semble désormais stabilisée à un très faible niveau, confirmant l'utilité de la surveillance préventive mise en œuvre par les services de l'État impliqués dans la mission de surveillance et de la politique pénale associée.

L'amélioration des techniques d'identification des navires pollueurs a eu un effet dissuasif important, néanmoins, l'identité des navires qui continuent d'effectuer des rejets polluants reste difficile à établir, et nécessite l'intervention de moyens de contrôle, notamment aériens.

#### S'agissant de l'indicateur 1.3 :

L'évolution du sous-indicateur n° 1 reste fortement liée à la mise en place progressive d'un système de ciblage des navires à risques de la flotte domestique, dont l'efficacité est basée sur le renforcement des contrôles des navires identifiés comme potentiellement les moins conformes aux normes en vigueur et les plus accidentogènes. La stabilité affichée pour les volumes de visites équivalents (5642 en 2022, 5 974 en 2021 et 5 558 en 2020) traduit un maintien de la performance du pavillon. Ce résultat provient de l'effort soutenu des centres de sécurité et des DIRM à maintenir les visites malgré les très fortes contraintes subies sur leur organisation (pics d'activités, protocoles sanitaires particuliers d'inspection), au bénéfice de l'accompagnement des flottilles et des marins.

Une évolution à la hausse de l'indicateur est constatée pour l'année 2022, ce qui traduit la diligence apportée lors des visites pour obtenir les conditions d'une délivrance des titres de sécurité sans limitation de durée. Le basculement vers le nouveau mécanisme de ciblage des navires en 2023 devrait induire un taux accru d'anomalies détectées dans un premier temps, pour ensuite se stabiliser en fonction de la coordination des politiques de contrôle nationales et régionales de sécurité. L'effet incitatif recherché porte toujours sur la responsabilisation de l'utilisateur et devrait après une période de plus ou moins 5 années se concrétiser par la baisse progressive de cet indicateur puis sa stabilisation vers une valeur cible encore inconnue.

Sous-indicateur n° 2 : en 2022, les centres de sécurité n'ont pas atteint les objectifs assignés par la Commission Européenne concernant le contrôle du taux de soufre dans les combustibles de navires (534 inspections pour un objectif de 594). Toutefois, le nombre d'infractions est en hausse. Quatre dépassements des normes applicables sur le taux de soufre ont été constatés en 2022 dont trois ont fait l'objet de poursuites pénales. L'utilisation des dispositifs de contrôle à distance des émissions des navires par drones mis à disposition par l'EMSA s'est poursuivi en 2022 contribuant à augmenter la surveillance des rejets des navires.



**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****2 – Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime****INDICATEUR**

2.1 – Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis de l'ENSM	%	85	100	90	95	90
Taux d'actifs maritimes parmi les élèves sortis des LPM	%	63	80	80	80	80

**Commentaires techniques**

Chaque taux d'activité des diplômés de l'enseignement maritime, issus de l'enseignement supérieur d'une part et issus de l'enseignement secondaire d'autre part, agrège le taux d'insertion professionnelle des diplômés identifiés comme marins sous pavillon français, à l'exclusion du taux d'insertion professionnelle des marins qui ne sont plus sous pavillon français.

**INDICATEUR**

2.2 – Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Evolution du nombre de marins français (employés sur un navire battant pavillon français)	Nb	12527	13119	14000	15011	15000
Taux de connexion des usagers professionnels aux systèmes d'information des affaires maritimes	%	61	79	95	82	82
Nombre total de navires de commerce sous pavillon français	Nb	313	306	300	297	307
Jauge brute de la flotte de commerce sous pavillon français	milliers d'UMS	6732	7450	6800	8095	9000

**Commentaires techniques**

Les données sur 2022 sont provisoires ; les lignes de services des marins du quatrième trimestre 2022 ne sont pas toutes intégrées et les données sur les flottes sont à consolider.

Le recensement des marins (titulaires d'un titre professionnel maritime) naviguant sur des navires battant pavillon français est issu des statistiques du système d'information maritime produites par la direction des affaires maritimes. Il ne s'agit que des marins au commerce, c'est-à-dire qu'il n'est pas fait état ici des marins dont les navires sont exploités en pilotage, lamanage et portuaire, ni des marins de la plaisance professionnelle.

Le recensement des navires comprend les unités de plus de 100 UMS au long cours, au cabotage national et international, exposées à la concurrence internationale, ensemble composé des navires de services (104) et des navires de transport (193). Il existe par ailleurs 266 autres navires de plus de 100 UMS en navigation côtière, lamanage ou remorquage.

La jauge retenue est la jauge des navires de transport maritime. Celle des navires de services maritimes, qui représente 0,37 M de jauge brute, n'est pas comptée.

Sources des données : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux des actifs maritimes parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime (indicateur 2.1), n'est pas uniquement le reflet de la qualité des cursus de formation initiale maritime, dont les capacités d'insertion professionnelle permettent à des jeunes souvent issus de milieux défavorisés, pour les élèves des lycées professionnelles maritimes, de s'insérer rapidement dans ces secteurs professionnels. Il dépend également de la conjoncture de ces filières. Au commerce, la conjoncture est depuis quelques années très favorable et le besoin en officiers français est très important ce qui explique un taux d'emploi maximal à plus de 95 % des élèves sortis de l'ENSM. Le secteur de la pêche est lui confronté à un besoin de renouvellement des générations et offre donc des débouchés importants aux élèves sortis de LPM. Toutefois, compte tenu des caractéristiques des élèves de LPM, public fragile, le taux d'emploi tout en étant très bon est inférieur à ce celui de l'ENSM.

Le taux de marins connectés au portail a fortement progressé depuis la dématérialisation des titres professionnels maritimes mis en service en mai 2021 (passé de 72 % à 92 %). Le taux des armateurs connectés est passé à 50 % avec la dématérialisation de procédures et l'accès aux documents délivrés pour les navires. Le chiffre indiqué est donc la moyenne de ces deux éléments.

La flotte reste engagée dans une dynamique de croissance, non pas nécessairement en nombre d'unités qui demeurent assez stables, mais en jauge. Cette dynamique a vocation à se poursuivre à la suite du Fontenoy du maritime qui s'est déroulé en 2021 et qui a abouti à plusieurs mesures de renforcement de l'attractivité du pavillon français. L'année 2022, marquée par la sortie de la crise sanitaire et un retour à une activité normale, a positivement affecté les trafics de transports de passagers, notamment les ferries et la croisière. Les autres segments de flotte demeurent stables et le conteneur a connu une année 2022 record à l'instar de 2021. Cette bonne santé générale se traduit par un besoin en officiers croissant et donc un taux d'emploi de 100 % des élèves officiers sortis de l'ENSM. Des tensions sur l'emploi demeurent et sont caractérisées par d'importantes hausses de salaires.

## OBJECTIF

### 3 – Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche

## INDICATEUR

### 3.1 – Taux d'infractions constatées à la pêche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'infractions constatées dans le contrôle des pêches	%	13,8	6,14	7,5	4,5	6.14
Pour information : Nombre de contrôles des pêches	Nb	16 852	22 236	15 000	13101	18 000

#### Commentaires techniques

Les données prises en compte au titre de cet indicateur concernent les contrôles des navires de pêches professionnels (en mer et au débarquement), des navires de plaisance (pour la pêche en mer), des halles à marées, criées et autres établissements de commercialisation (dont notamment des restaurants) des transporteurs, des sites de débarquement officiels (listes des ports publiés au journal officiel dans lesquels doivent impérativement être débarquées les captures de telle ou telle espèce) ou potentiels (mise en vente illégale hors système déclaratif d'espèces à forte valeur commerciale), et enfin des pêcheurs à pied professionnels.

Les données relatives aux contrôles effectués sur la pêche de loisir (à pied et sous-marine) ne sont pas comptabilisées. Ces contrôles sont en effet difficilement comparables à ceux portant sur la filière professionnelle notamment en termes de volume réalisé et de charge de travail induite, et leur intégration pourrait conduire à une interprétation erronée de l'activité globale en matière de police des pêches.

Par « infraction », il faut entendre un procès-verbal d'infraction, un même procès-verbal pouvant traiter de plusieurs infractions.

Source des données : Direction générale des affaires maritimes, de l'aquaculture et de la pêche (DGAMPA), bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS).

## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Objectifs et indicateurs de performance

## INDICATEUR

## 3.2 – Contrôles menés par le dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS) dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de jours de mer dédiés au contrôle des pêches réalisé par le DCS rapporté à l'objectif du nombre de jours de mer dévolu au DCS	%	99	74,43	90	88	100
Nombre d'inspections au débarquement réalisé par le DCS rapporté à l'objectif de nombre d'inspections prévu pour le DCS	%	90	100	90	90	100

## Commentaires techniques

**Source des données :** DGAMPA, bilans mensuels d'activité et rapports de patrouille des unités du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), comité de pilotage de la DGAMPA/SPMAD, bilans du centre national de surveillance des pêches (CNSP).

**Mode de calcul :** Ratio entre la cible des contrôles décidée en comité de pilotage de la DGAMPA/SPMAD et en comité de pilotage de la fonction garde-côtes (FGC), et les contrôles effectivement menés par le DCS.

Un jour de mer est comptabilisé pour le moyen dès lors qu'il effectue une sortie à la mer sous ordre de mission du centre national de surveillance des pêches (CNSP). En cas de contrôle d'opportunité diligenté par le CNSP, un jour de mer est décompté à partir de 4 heures d'intervention. Sont inclus les contrôles en mer des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

Une inspection au débarquement correspond à un contrôle d'un navire à quai, sur les lieux de débarquement du produit de la pêche. Sont inclus les contrôles au débarquement des navires de pêche professionnels et de plaisance professionnelle.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Sur l'indicateur 3.1. :

- la baisse enregistrée s'explique en partie par la finalisation du déploiement de l'outil rapportnav aux ULAM et aux PAM (nous comptabilisons en domaine d'activité les contrôles et non plus contrôle par contrôle, ce qui explique la baisse). La DGAMPA a entrepris un travail de fond sur le rapportage des unités qui va encore s'étaler sur plusieurs années.

Par ailleurs, les autres éléments suivants peuvent expliquer les variations :

- la poursuite du protocole sanitaire à bord des patrouilleurs, impactant négativement le temps de présence à la mer malgré une nette amélioration;
- la finalisation de la réorganisation du segment hauturier du DCS (deux nouveaux navires en service au 1<sup>er</sup> semestre et en période de neuvage);
- enfin, l'implication toujours plus grande, notamment en Manche, de nos moyens sur d'autres missions dans le cadre de l'action de l'État en mer (gestion de la crise migratoire et brexit), détournant les moyens de la mission première : la police des pêches.

Sur l'indicateur 3.2, la variation s'explique sur les mêmes tendances de fond qu'en 2021 :

- poursuite du protocole sanitaire à bord des patrouilleurs, impactant négativement le temps de présence à la mer malgré une nette amélioration;
- finalisation de la réorganisation du segment hauturier du DCS (deux nouveaux navires en service au 1<sup>er</sup> semestre et en période de neuvage);
- enfin, implication toujours plus grande, notamment en Manche, de nos moyens sur d'autres missions dans le cadre de l'action de l'État en mer (gestion de la crise migratoire et brexit), détournant les moyens de la mission première : la police des pêches.



## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	16 592 893 20 003 935	4 997 362 10 729 914	11 136 788 10 945 925		32 727 043 41 679 774	35 476 343
02 – Gens de mer et enseignement maritime	27 563 198 26 254 870	821 053	6 575 790 6 506 761		34 960 041 32 761 631	34 960 041
03 – Flotte de commerce	343 997		89 423 496 130 665 967		89 423 496 131 009 964	89 423 496
04 – Action interministérielle de la mer	18 659 791 11 726 290	8 202 346 1 706 173	196 907 33 242 732	-650	27 059 044 46 674 546	29 221 578
05 – Soutien au programme	6 303 018 8 931 704	1 488 578 575 012	1 453 030		7 791 596 10 959 746	7 971 596
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>69 118 900</b>	<b>15 509 339</b>	<b>107 332 981</b>	<b>0</b>	<b>191 961 220</b>	<b>197 053 054</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 135 703 (hors titre 2)			+6 135 703	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+74 817 191 (hors titre 2)			+74 817 191	
Total des AE ouvertes		272 914 114 (hors titre 2)			272 914 114	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>67 260 796</b>	<b>13 011 099</b>	<b>182 814 415</b>	<b>-650</b>	<b>263 085 660</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Sécurité et sûreté maritimes	17 574 805 21 054 821	5 704 121 7 908 108	11 136 788 10 949 767		34 415 714 39 912 695	37 165 014
02 – Gens de mer et enseignement maritime	24 261 416 25 896 607	821 053	6 575 790 6 404 222		31 658 259 32 300 829	31 658 259
03 – Flotte de commerce	466 789		89 423 496 130 092 511		89 423 496 130 559 300	89 423 496
04 – Action interministérielle de la mer	18 533 180 8 944 237	10 040 965 2 601 980	196 908 16 093 394		28 771 053 27 639 612	30 933 587
05 – Soutien au programme	6 897 129 8 055 144	1 488 099 611 145	961 908		8 385 228 9 628 197	8 565 228
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>67 266 530</b>	<b>18 054 238</b>	<b>107 332 982</b>	<b>0</b>	<b>192 653 750</b>	<b>197 745 584</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 135 703 (hors titre 2)			+6 135 703	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+69 376 054 (hors titre 2)			+69 376 054	
Total des CP ouverts		268 165 507 (hors titre 2)			268 165 507	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>64 417 598</b>	<b>11 121 233</b>	<b>164 501 802</b>	<b>0</b>	<b>240 040 633</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 294 179 25 129 992	5 206 093 7 127 919	11 501 041 11 134 796		32 001 313	35 001 313 43 392 707
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 129 725 19 010 246	1 057 400	6 772 916 5 942 223		26 960 041	26 960 041 24 952 468
03 – Flotte de commerce	525 084	31 699	79 506 372 75 662 513		79 506 372	79 506 372 76 219 296
04 – Action interministérielle de la mer	6 033 765 8 181 228	3 009 407 2 160 184	197 933 1 604 016	1 325	9 241 105	14 673 105 11 946 753
05 – Soutien au programme	6 620 563 9 035 575	545 981 1 328 194	87 030		7 166 544	7 366 544 10 450 800
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>47 078 232</b>	<b>9 818 881</b>	<b>97 978 262</b>	<b>0</b>	<b>154 875 375</b>	<b>163 507 375</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>61 882 125</b>	<b>10 647 997</b>	<b>94 430 578</b>	<b>1 325</b>		<b>166 962 024</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Sécurité et sûreté maritimes	15 524 551 25 696 717	5 545 990 4 176 621	11 501 041 11 278 110		32 571 582	35 571 582 41 151 447
02 – Gens de mer et enseignement maritime	19 129 315 19 037 267	756 028	6 772 916 6 024 220		26 658 259	26 658 259 25 061 487
03 – Flotte de commerce	402 292	31 699	79 506 372 75 662 513		79 506 372	79 506 372 76 096 504
04 – Action interministérielle de la mer	6 065 016 7 612 150	6 808 567 4 588 274	197 933 1 542 516	675	13 071 516	18 503 516 13 743 615
05 – Soutien au programme	6 714 675 8 658 060	545 501 883 773	109 430		7 260 176	7 460 176 9 651 263
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>47 433 557</b>	<b>13 656 086</b>	<b>97 978 262</b>	<b>0</b>	<b>159 067 905</b>	<b>167 699 905</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>61 406 486</b>	<b>9 680 367</b>	<b>94 616 788</b>	<b>675</b>		<b>165 704 316</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	61 882 125	69 118 900	67 260 796	61 406 486	67 266 530	64 417 598
Dépenses de fonctionnement autres que	43 802 462	45 868 900	39 139 503	43 326 823	44 016 530	38 670 858

## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	18 079 663	23 250 000	28 121 293	18 079 663	23 250 000	25 746 740
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>10 647 997</b>	<b>15 509 339</b>	<b>13 011 099</b>	<b>9 680 367</b>	<b>18 054 238</b>	<b>11 121 233</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 243 362	13 199 708	12 986 619	8 492 847	15 745 086	10 783 689
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	404 634	2 309 631	24 480	1 187 520	2 309 152	337 544
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>94 430 578</b>	<b>107 332 981</b>	<b>182 814 415</b>	<b>94 616 788</b>	<b>107 332 982</b>	<b>164 501 802</b>
Transferts aux ménages	1 039 090	1 157 895	847 872	1 039 090	1 157 895	847 872
Transferts aux entreprises	68 709 288	63 425 508	79 109 842	68 725 688	63 425 508	78 216 887
Transferts aux collectivités territoriales	4 159 834	4 452 632	9 610 246	4 159 834	4 452 632	6 281 828
Transferts aux autres collectivités	20 522 366	38 296 946	93 246 455	20 692 177	38 296 947	79 155 216
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>1 325</b>	<b>0</b>	<b>-650</b>	<b>675</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts et avances	1 325	0	-650	675	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>191 961 220</b>			<b>192 653 750</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+80 952 894			+75 511 757	
<b>Total*</b>	<b>166 962 024</b>	<b>272 914 114</b>	<b>263 085 660</b>	<b>165 704 316</b>	<b>268 165 507</b>	<b>240 040 633</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	14 033 199	5 091 834	6 135 703	14 033 199	5 091 834	6 135 703
<b>Total</b>	<b>14 033 199</b>	<b>5 091 834</b>	<b>6 135 703</b>	<b>14 033 199</b>	<b>5 091 834</b>	<b>6 135 703</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		211 807		211 807				
03/2022		299 214		299 214				
04/2022		123 503		123 503				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2022		417 273		417 273				
06/2022		611 453		611 453				
07/2022		372 594		372 594				
08/2022		323 090		323 090				
09/2022		154 418		154 418				
10/2022		285 622		285 622				
11/2022		278 196		278 196				
12/2022		399 570		399 570				
01/2023		58 596		58 596				
<b>Total</b>		<b>3 535 337</b>		<b>3 535 337</b>				

#### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2022		47 588		47 588				
10/2022		180 000		180 000				
11/2022		2 372 778		2 372 778				
<b>Total</b>		<b>2 600 366</b>		<b>2 600 366</b>				

#### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		1 479 884						
<b>Total</b>		<b>1 479 884</b>						

#### ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2022		8 905 004		8 865 834				
<b>Total</b>		<b>8 905 004</b>		<b>8 865 834</b>				



## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022		52 180 435		59 271 320				
24/03/2022		22 500 000		11 500 000				
<b>Total</b>		<b>74 680 435</b>		<b>70 771 320</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						4 157 811		4 157 811
<b>Total</b>						<b>4 157 811</b>		<b>4 157 811</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						400 000		400 000
02/12/2022		191 243		205 976				
<b>Total</b>		<b>191 243</b>		<b>205 976</b>		<b>400 000</b>		<b>400 000</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		4 157 811		4 157 811				
01/12/2022						10 039 375		10 067 076
<b>Total</b>		<b>4 157 811</b>		<b>4 157 811</b>		<b>10 039 375</b>		<b>10 067 076</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>95 550 080</b>		<b>90 136 644</b>		<b>14 597 186</b>		<b>14 624 887</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
320119	<b>Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 40 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-0 B</i>	395	nc	3 810
720206	<b>Exonération des produits de leur pêche vendus par les marins-pêcheurs et amateurs à la pêche en mer</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 1993 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-2-4°</i>	4	4	5
820208	<b>Tarif réduit pour l'électricité consommée pour les besoins de l'activité de manutention portuaire dans les ports maritimes et certains ports fluviaux exposés à la concurrence internationale, lorsque cette consommation est supérieure à 222 wattheures par euro de valeur ajoutée</b> Taxe intérieure de consommation sur la fourniture d'électricité <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2019 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 quinquies C 8-C-g (abrogé) - CIBS L. 312-48 et L. 312-57-2 (à compter du 01/01/2023)</i>	1	-	-
230103	<b>Déduction exceptionnelle en faveur des navires, bateaux ou équipements répondant à des enjeux écologiques</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2039 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 39 decies C</i>	5	ε	ε
<b>Total</b>		<b>405</b>	<b>4</b>	<b>3 815</b>

## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
300101 <b>Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2020 : 1012 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	125	115	115
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>115</b>	<b>115</b>

La DF 320119 « Détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime en fonction du tonnage de leurs navires » a connu une forte évolution en 2021 et 2022. En effet, le secteur du transport maritime de conteneurs a connu un fort regain d'activité en 2021 et 2022 avec une profitabilité accrue des entreprises concernées et une augmentation mécanique de la dépense fiscale liée à la spécificité de la taxation des compagnies maritimes (tonnage et non bénéfice).

Cependant, la conjonction des différents facteurs (notamment la hausse du taux de fret[1]) qui ont conduit à cette augmentation a disparu. En l'état actuel des choses, le chiffrage de cette dépense fiscale en 2024 devrait revenir à son niveau nominal (de l'ordre de 50 M€).

[1] Prix du conteneur de 40 pieds : 1 500 \$ en juin 2020, 11 000 \$ en septembre 2021, 2 500 \$ en décembre 2022

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sécurité et sûreté maritimes		32 727 043 41 679 774	35 476 343 41 679 774		34 415 714 39 912 695	37 165 014 39 912 695
02 – Gens de mer et enseignement maritime		34 960 041 32 761 631	34 960 041 32 761 631		31 658 259 32 300 829	31 658 259 32 300 829
03 – Flotte de commerce		89 423 496 131 009 964	89 423 496 131 009 964		89 423 496 130 559 300	89 423 496 130 559 300
04 – Action interministérielle de la mer		27 059 044 46 674 546	29 221 578 46 674 546		28 771 053 27 639 612	30 933 587 27 639 612
05 – Soutien au programme		7 791 596 10 959 746	7 971 596 10 959 746		8 385 228 9 628 197	8 565 228 9 628 197
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>191 961 220</b>	<b>191 961 220</b>	<b>0</b>	<b>192 653 750</b>	<b>192 653 750</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+80 952 894	+80 952 894		+75 511 757	+75 511 757
Total des crédits ouverts	0	272 914 114	272 914 114	0	268 165 507	268 165 507
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>263 085 660</b>	<b>263 085 660</b>	<b>0</b>	<b>240 040 633</b>	<b>240 040 633</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+9 828 454	+9 828 454		+28 124 874	+28 124 874

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	192 128 640	192 128 640	0	192 821 170	192 821 170
Amendements	0	-167 420	-167 420	0	-167 420	-167 420
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>191 961 220</b>	<b>191 961 220</b>	<b>0</b>	<b>192 653 750</b>	<b>192 653 750</b>

Lors de l'examen du PLF 2022 au Parlement, un amendement gouvernemental a minoré les crédits du programme 205 de 167 420 € en AE et CP au titre du plan d'économie d'achat (Amdt 2<sup>e</sup> lecture AN référencé II-935).

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 205 n'a pas été impacté par des modifications de maquette budgétaire en 2022.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Reports de crédits 2021 sur 2022 :

- Reports d'AENE (AE affectées sur tranches fonctionnelles) = 1 479 884 € ;
- Reports des fonds de concours = 8 905 004 € en AE et 8 865 834 € ;
- Reports de crédits budgétaires = 74 680 435 € en AE et 70 771 320 € en CP dont :
  - 45 M€ en AE=CP destinés au versement d'une subvention à l'entreprise Brittany Ferries permise dans le cadre communautaire;
  - 22,5 M€ en AE et 11,5 M€ en CP de report croisé en provenance du programme 357 pour la mise en œuvre du plan tourisme.

### Transferts en gestion 2022 :

Dans le cadre du décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- Transfert sortant de 400 000 € en AE et CP vers le programme 150 au titre du financement d'une opération financière de l'ENSM à Nantes, en application d'une convention DAM-MESR.

Dans le cadre du décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits/

- Transfert sortant de 126 563 € en AE et 111 830 € en CP vers le programme 354 destiné au financement des services généraux communs en outre-mer en ajustement du transfert déjà effectué en 2021 ;
- Transfert entrant de 301 106 € en AE et CP en provenance du programme 203 au titre du financement de l'évolution des systèmes d'information des ports ;
- Transfert entrant de 16 700 € en AE et CP en provenance du programme 231 destinés au financement du versement de l'aide exceptionnelle de solidarité aux étudiants boursiers.

### Annulations :

Des annulations sont intervenues dans le cadre de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022. Le total des crédits annulés s'élève à 10 039 375 € en AE et 10 067 076 € en CP (annulation au titre de la réserve de précaution initiale et du surgel de 3 M€ survenu en cours de gestion).

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2022, 6,14 M€ en AE et CP ont été rattachés au programme (2,60 M€ sur Fonds de concours et 3,54 M€ sur attributions de produits). S'y ajoutent les crédits de FDC qui ont fait l'objet d'un report de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022, à hauteur de 8,91 M€ en AE et 8,87 M€ en CP.

La décomposition des rattachements au titre de 2022 est présentée ci-dessous (en AE=CP).

### Fonds de concours

- 1-1-00529 « *Participation communautaire intervenant en remboursement de dossiers éligibles au FEAMP ainsi que la participation de l'EMSA (European Maritime Safety Agency)* » : 2 600 366 € ;

### Attributions de produits

- 2-3-00623 « *Rémunération des prestations fournies par les services des phares et balises en outre-mer* » : 558 613 € ;

- 2-2-00626 « Rémunérations de prestations fournies par les services des phares et balises de métropole », : 2 444 045 € ;
- 2-2-00702 « Produits des cessions de biens mobiliers » : 246 679 € ;
- 2-2-00763 « Recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications édités par le ministère chargé de la Mer » : 286 000 €.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 039 375	7 039 375	0	7 067 076	7 067 076
Surgels	0	14 957 811	14 957 811	0	14 957 811	14 957 811
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-4 157 811	-4 157 811	0	-4 157 811	-4 157 811
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>17 839 375</b>	<b>17 839 375</b>	<b>0</b>	<b>17 867 076</b>	<b>17 867 076</b>

Au cours de la gestion, les mouvements sur la réserve de précaution ont été les suivants :

- mise en place de la réserve initiale pour un montant de 7 039 375 € en AE et 7 067 076 € en CP ;
- annulation sur réserve de précaution de 4 157 811 € en AE et CP dans le cadre du décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ;
- surgel de 4 157 811 € en AE et CP par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ;
- surgel de crédits d'un montant de 10 800 000 € en AE et CP correspondant aux crédits destinés au versement de l'aide SEAM du second semestre 2022 à verser en 2023 ;
- dégel de 7 800 000 € en AE et CP dans le cadre du schéma de fin de gestion ;
- annulation du solde restant de la réserve de précaution, soit 10 039 375 € en AE et 10 067 076 € en CP, dans le cadre de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 correspondant à la réserve initiale et au surgel de 3 M€ en gestion.

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>272 914 114</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>268 165 507</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>263 085 660</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>240 040 633</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>1 184 905</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>12 545 172</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>8 643 549</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>227 495 461</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>21 063 538</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>8 030</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>21 071 568</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>12 545 172</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>8 526 395</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>263 085 660</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>227 495 461</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>35 590 200</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>44 116 595</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>19 977 415</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>24 139 180</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



---

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Sécurité et sûreté maritimes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sécurité et sûreté maritimes		35 476 343	<b>35 476 343</b>		37 165 014	<b>37 165 014</b>
		41 679 774	<b>41 679 774</b>		39 912 695	<b>39 912 695</b>

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2022 sur l'action 1 du programme s'élève à 42 235 763 € en AE et 39 912 695 € en CP.

Toutes natures de crédits confondues, la dépense se ventile ainsi entre les sous-actions :

	AE	CP
Surveillance du trafic maritime (CROSS)	6 036 633 €	6 038 617 €
Contrôle des navires	822 547 €	827 205 €
Signalisation maritime	25 023 018 €	22 698 883 €
Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)	10 325 000 €	10 325 000 €
Bureau d'enquêtes sur les événements en mer (BEAmer)	28 565 €	22 991 €
<b>Total</b>	<b>42 235 763 €</b>	<b>39 912 695 €</b>

L'action 1 enregistre une exécution supérieure de +6,76 M€ en AE et +2,75 M€ en CP pour l'année 2022 par rapport à la prévision. Cette sur-exécution porte principalement sur la ligne de dépenses "Signalisation maritime".

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 342 193	20 003 935	20 324 105	21 054 821
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 342 193	20 003 935	20 324 105	21 054 821
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 997 362	10 729 914	5 704 121	7 908 108
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 997 362	10 705 434	5 704 121	7 577 854
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		24 480		330 254
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 136 788	10 945 925	11 136 788	10 949 767
Transferts aux ménages		-2 128		-2 128
Transferts aux autres collectivités	11 136 788	10 948 053	11 136 788	10 951 895
<b>Total</b>	<b>35 476 343</b>	<b>41 679 774</b>	<b>37 165 014</b>	<b>39 912 695</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sur l'action 1 du programme s'élève à 20 536 515 € en AE et 21 054 821 € en CP.

#### **Surveillance du trafic maritime (CROSS) : 5,77 M€ en AE et 5,76 M€ en CP**

Ces dépenses ont permis de couvrir les coûts de fonctionnement courant des cinq CROSS de métropole (1,75 M€ en AE et 2,03 M€ en CP) et des deux CROSS d'outre-mer implantés en Martinique et à la Réunion (1,51 M€ en AE et 1,32 M€ en CP). Les crédits concernés sont délégués aux directions interrégionales de la mer et aux directions de la mer d'outre-mer.

Les autres dépenses concernent, pour l'essentiel, des marchés nationaux pluriannuels soutenus en administration centrale à hauteur de 2,52 M€ en AE et 2,42 M€ en CP (entretien et maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques et de communication marine, capteurs AIS, radios et radars, téléphonie).

#### **Contrôle des navires : 0,66 M€ en AE et CP**

Ces dépenses ont permis de couvrir le fonctionnement des 16 centres de sécurité des navires et permet de réaliser les contrôles de sécurité et vérifications réglementaires relevant de l'État du pavillon au sens du droit international (0,52 M€ en AE et CP). Les crédits concernés sont délégués aux directions interrégionales de la mer et aux directions de la mer d'outre-mer.

Par ailleurs, des dépenses sont portées par l'administration centrale (0,14 M€ en AE et CP) pour couvrir, notamment, les frais relatifs à la maintenance des systèmes d'information (ciblage et bases de données de contrôles).

#### **Signalisation maritime : 14,08 M€ en AE et 14,61 ME en CP**

Ces dépenses couvrent le fonctionnement des services locaux des phares et balises de métropole (8,60 M€ en AE et 8,64 M€ en CP) et d'outre-mer (1,06 M€ en AE et CP). Elles permettent d'assurer, notamment, le fonctionnement et le maintien en condition opérationnelle des quelque 6 100 dispositifs de signalisation maritime (ESM).

Le service à compétence nationale « Armement des phares et balises », rattaché à l'administration centrale, a mobilisé 3,89 M€ en AE et de 3,74 M€ en CP pour couvrir les dépenses d'exploitation des navires (entretien courant et petites réparations), les dépenses liées aux prestations de sociétés de classification indispensables au renouvellement du permis de navigation, ainsi que diverses dépenses de fonctionnement (formation du personnel, achat et au remplacement de matériels de protection individuelle, dépenses du siège de Quimper...).

Enfin, l'administration centrale (hors SCN « Armement des phares et balises ») a consacré 0,52 M€ en AE et 1,16 M€ en CP à des dépenses de fonctionnement « transverses » dans le cadre, notamment, des accords-cadres ou marchés nationaux de fourniture de matériels spécialisés (acquisition de pièces de rechange, de bouées, de flotteurs, de chaînes en acier, de feux dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation).

#### **Bureau d'enquêtes sur les évènements en mer (BEAmer) : 0,03 M€ en AE et 0,02 M€ en CP**

Ces dépenses concernent le fonctionnement du bureau d'enquêtes sur les évènements en mer.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses d'investissement réalisées en 2022 sur l'action 1 du programme s'élève à 10 745 043 € en AE et 7 908 108 € en CP.

**Surveillance du trafic maritime (CROSS) : 0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP**

Les dépenses d'investissement constatées en 2022 portent sur l'acquisition localement d'un véhicule et de logiciels immobilisés.

Ce faible niveau de dépenses d'investissement s'explique par le portage budgétaire de la modernisation des CROSS sur le programme relance 362 en 2022 (comme en 2021) pour un montant total de 20 M€.

**Signalisation maritime : 10,69 M€ en AE et 7,84 M€ en CP**

En administration centrale, les dépenses d'investissement ont permis de poursuivre le renouvellement de la flotte d'armement avec la commande d'un baliseur côtier pour Saint-Nazaire à hauteur de 3,44 M€ en AE et 1,51 M€ en CP, le paiement du solde du baliseur côtier de la Corse commandé en 2021 (3,90 M€ en CP) et le co-financement avec le programme 362 d'un baliseur océanique (montant total de 26,34 M€ dont 6,25 M€ financés sur le programme 205) payé par tranche (1,30 M€ en CP pour le programme 205 sur 2022).

Par ailleurs, des dépenses d'investissement diverses (0,14 M€ en AE et 0,64 M€ en CP) ont permis de poursuivre le programme d'installation des stations AIS et l'achat de nouvelles bouées radar de type RACON, ainsi que le paiement de projets informatiques engagés lors des précédents exercices.

Localement, des dépenses d'investissement au titre de la signalisation maritime ont été effectuées par les services régionaux métropolitains et ultra-marins pour un montant total de 0,86 M€ en AE et 0,49 M€ en CP.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses d'intervention réalisées en 2022 sur l'action 1 du programme s'élève à 10 954 205 € en AE et 10 949 767 € en CP.

**Surveillance du trafic maritime (CROSS) : 0,21 M€ en AE et CP**

Les dépenses d'intervention liées à la surveillance du trafic maritime correspondent à une subvention pour le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), renouvelée en 2020 et engagée sur deux ans (0,21 M€ en AE et CP).

**Contrôle des navires : 0,16 M€ en AE et CP**

Les dépenses d'intervention liées au contrôle des navires correspondent au renouvellement de diverses adhésions annuelles aux mémoranda régionaux ou memorandum of understanding (0,08 M€ en AE et CP) et au versement de subventions (0,08 M€ en AE et CP) notamment au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

**Signalisation maritime : 0,26 M€ en AE et CP**

Les dépenses d'intervention liées à la signalisation maritime correspondent à une subvention pour CEREMA (0,20 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) et au versement de diverses subventions en lien avec la thématique « Signalisation maritime » (0,06 M€ en AE et 0,05 M€ en CP).

## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

**Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) : 10,33 M€ en AE et CP**

Dans le cadre de la convention pluriannuel passée entre l'État et la Société nationale de sauvetage en mer, une subvention budgétaire a été versée pour un montant de 10,27 M€.

Par ailleurs, une subvention budgétaire d'un montant de 0,05 M€ a été versée à la fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer.

**ACTION****02 – Gens de mer et enseignement maritime**

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Gens de mer et enseignement maritime		34 960 041 32 761 631	<b>34 960 041</b> <b>32 761 631</b>		31 658 259 32 300 829	<b>31 658 259</b> <b>32 300 829</b>

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2022 sur l'action 2 du programme s'élève à 32 784 346 € en AE et 32 300 829 € en CP.

Toutes natures de crédits confondues, la dépense se ventile ainsi entre les sous-actions :

	AE	CP
Formation initiale des marins - Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)	25 059 074 €	25 059 074 €
Formation initiale des marins - Lycées professionnels maritimes (LPM)	5 533 067 €	5 461 568 €
Formation initiale des marins - Aides aux élèves des LPM	700 000 €	700 000 €
Formation continue des marins	187 533 €	177 362 €
Aides et protection du monde maritime	1 304 672 €	902 825 €
<b>Total</b>	<b>32 784 346 €</b>	<b>32 300 829 €</b>

L'action 2 enregistre une exécution inférieure de – 2,20 M€ en AE et supérieure de +0,64 M€ en CP pour l'année 2022 par rapport à la prévision. Ces écarts concernent principalement la ligne de dépense « ENSM ».

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 563 198	26 254 870	24 261 416	25 896 607
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 313 198	1 179 865	1 011 416	837 533
Subventions pour charges de service public	23 250 000	25 075 005	23 250 000	25 059 074
Titre 5 : Dépenses d'investissement	821 053		821 053	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	821 053		821 053	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 575 790	6 506 761	6 575 790	6 404 222

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages	1 157 895	850 000	1 157 895	850 000
Transferts aux collectivités territoriales	4 452 632	4 765 806	4 452 632	4 753 296
Transferts aux autres collectivités	965 263	890 954	965 263	800 926
<b>Total</b>	<b>34 960 041</b>	<b>32 761 631</b>	<b>31 658 259</b>	<b>32 300 829</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sur l'action 2 du programme s'élève à 26 277 285 € en AE et 25 896 607 € en CP.

### **Formation initiale des marins - École nationale supérieure maritime (ENSM) : 25,06 M€ en AE et CP**

Les dépenses de fonctionnement de l'action 2 ont porté très majoritairement sur le soutien à la formation initiale comprenant la subvention pour charge de service public versée à l'unique opérateur du programme, l'École nationale supérieure d'enseignement maritime (ENSM) pour 25,06 M€ en AE et CP dont 2,1 M€ destinés à renforcer la capacité d'investissement de l'établissement. Cette subvention versée en 2022 est en nette augmentation par rapport aux précédents exercices afin de permettre le doublement du nombre d'élèves en formation d'ici à 2027, notamment pour d'investissements pédagogiques et patrimoniaux.

### **Formation initiale et continue des marins : 0,11 M€ en AE et 0,09 M€ CP**

Des dépenses de fonctionnement en lien avec la formation initiale (lycées professionnels maritimes) et continue des marins ont été réalisées majoritairement en administration centrale pour un montant total de 0,11 M€ en AE et 0,09 M€ CP

### **Aides et protection du monde maritime : 1,11 M€ en AE et 0,75 M€ en CP**

Des dépenses de fonctionnement ont été consacrés à des actions en faveur des gens de mer, comprenant principalement les frais courants des services de santé des gens de mer (SSGM) en services déconcentrés, la prévention des risques professionnels maritimes et la protection sanitaire et sociale des marins (0,38 M€ en AE et 0,26 M€ en CP).

Ces dépenses de fonctionnement ont également permis, en administration centrale, la maintenance des systèmes d'information pour les gens de mer et à la mise en œuvre du « portail marin » permettant de dématérialiser les procédures relatives à la carrière des marins (0,73 M€ en AE et 0,49 M€ en CP).

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement initialement prévues en LFI ont été imputés en titre 3.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Justification au premier euro

**Formation initiale des marins - Lycées professionnels maritimes (LPM) : 5,44 M€ en AE et 5,39 M€ en CP**

La dotation de fonctionnement versée aux lycées professionnels maritimes de métropole, aux 6 organismes de formation ultramarins, ainsi qu'aux deux écoles maritimes privées métropolitaines (Sables d'Olonne et Île d'Yeu), s'est élevée au total en 2020 à 5,44 M€ en AE et 5,39 M€ en CP. Ces subventions visent à contribuer au financement des interventions des enseignants et des personnels non enseignant.

**Formation initiale des marins - Aides aux élèves des LPM : 0,70 M€ en AE et CP**

Il s'agit des versements de bourses effectués à destination des élèves des lycées professionnels maritimes.

**Formation continue des marins : 0,17 M€ en AE et CP**

Les dépenses d'intervention destinées à la formation des marins se sont élevées à 0,17 M€ en AE et CP (0,15 M€ en AE et CP versés via l'ASP et 0,02 M€ à l'Institut national de plongée professionnelle).

**Aides et protection du monde maritime : 0,20 M€ en AE et 0,15 M€ en CP**

Des subventions, partagées entre administration centrale et services déconcentrés, ont été versées à des foyers d'accueil des marins ou autres associations œuvrant pour les gens de mer ainsi qu'à leur protection sanitaire et sociale pour un montant total de 0,20 M€ en AE et 0,15 M€ en CP.

**ACTION****03 – Flotte de commerce**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Flotte de commerce		89 423 496	<b>89 423 496</b>		89 423 496	<b>89 423 496</b>
		131 009 964	<b>131 009 964</b>		130 559 300	<b>130 559 300</b>

Toutes natures de crédits confondues, la dépense se ventile ainsi entre les sous-actions :

	AE	CP
Compléments retraites et rentes d'accidents du travail (CGMF)	6 721 247 €	6 844 039 €
Dispositifs d'aide à la flotte de commerce (ENIM, ACOSS, UNEDIC)	62 183 001 €	62 183 001 €
Dispositif de soutien à l'emploi maritime	62 105 716 €	61 532 260 €
<b>Total</b>	<b>131 009 964 €</b>	<b>130 559 300 €</b>

L'action 3 enregistre une exécution supérieure de +41,59 M€ en AE et +41,14 M€ en CP pour l'année 2022 par rapport à la prévision. Cette sur-exécution porte principalement sur la ligne de dépenses « *Dispositif de soutien à l'emploi maritime* » et s'explique par le versement en 2022 d'une aide exceptionnelle de 45 M€ votée en LFR de fin d'année 2021 (non versée en 2021 et reportée sur 2022).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		343 997		466 789
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		82		122 874
Subventions pour charges de service public		343 915		343 915
Titre 6 : Dépenses d'intervention	89 423 496	130 665 967	89 423 496	130 092 511
Transferts aux entreprises	63 425 508	78 343 572	63 425 508	77 770 116
Transferts aux autres collectivités	25 997 988	52 322 395	25 997 988	52 322 395
<b>Total</b>	<b>89 423 496</b>	<b>131 009 964</b>	<b>89 423 496</b>	<b>130 559 300</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Compléments retraites et rentes d'accidents du travail (CGMF) : 0,34 M€ en AE et 0,47 M€ en CP**

Des dépenses de fonctionnement ont été exécutées marginalement sur l'action 3 pour couvrir des frais de gestion à hauteur de 0,34 M€ en AE et 0,47 M€ en CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Compléments retraites et rentes d'accidents du travail (CGMF) : 6,38 M€ en AE et CP**

Ces crédits ont permis de compenser les surcharges supportées au titre des retraites du personnel de l'ancienne compagnie générale maritime et financière (CGMF) avant leur soumission au régime général pour un montant de 6,38 M€ en AE et CP.

**Dispositifs d'aide à la flotte de commerce (ENIM, ACOSS, UNEDIC) : 62,18 M€ en AE et CP**

Les compensations des exonérations de charges patronales des armateurs de la flotte de commerce au titre des marins affiliés à l'ENIM naviguant sur les lignes soumises à la concurrence internationale, se sont divisées en deux catégories :

- pour les branches maladie et vieillesse gérées par l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) à hauteur de 41,28 M€ en AE et CP ;
- pour le régime non-ENIM, portant sur les allocations familiales et le risque chômage. Ces dépenses correspondent, d'une part, à un versement de 11,04 M€ en AE et CP à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) pour ce qui est des allocations familiales, et d'autre part à un versement de 9,86 M€ en AE et CP à l'UNEDIC pour couvrir le risque chômage.

**Dispositif de soutien à l'emploi maritime : 61,11 M€ en AE et 61,53 M€ en CP**



## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

Ces dépenses correspondent aux versements des aides aux armateurs au titre des dispositifs de soutien à l'emploi maritime et se décomposent ainsi :

- 45 M€ en AE et CP de subvention exceptionnelle à l'entreprise Brittany Ferries permise dans le cadre communautaire (crédits ouverts en LFR de fin d'année 2021 et reportés sur l'exercice 2022) ;
- 13,2 M€ en AE et 12,5 M€ en CP de subventions dans le cadre du SEAM (Soutien aux entreprises d'armement maritime) correspondant au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2022 (les aides du second semestre étant versées en 2023) ;
- 3,91 M€ en AE et 4,03 M€ en CP au titre des dernières subventions versées dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnel du secteur des ferries lié aux conséquences économiques de la récente crise sanitaire.

## ACTION

## 04 – Action interministérielle de la mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Action interministérielle de la mer		29 221 578 46 674 546	<b>29 221 578</b> <b>46 674 546</b>		30 933 587 27 639 612	<b>30 933 587</b> <b>27 639 612</b>

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2022 sur l'action 4 du programme s'élève à 46 877 195 € en AE et 27 639 612 € en CP.

Toutes natures de crédits confondues, la dépense se ventile ainsi entre les sous-actions :

	AE	CP
Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS)	6 597 547 €	8 273 693 €
Plan Polmar terre	1 052 840 €	1 084 237 €
Plaisance et littoral	16 467 859 €	9 447 892 €
Coordination mer et littoral	22 758 949 €	8 833 789 €
<b>Total</b>	<b>46 877 195 €</b>	<b>27 639 612 €</b>

L'action 4 enregistre une exécution supérieure de +17,66 M€ en AE et inférieure de – 3,29 M€ en CP pour l'année 2022 par rapport à la prévision. La sur-exécution en AE s'explique principalement par le financement de mesures du plan tourisme portées par le programme (via report croisé en provenance du programme 357). La sous-exécution en CP s'explique par des décaissements moins importants que prévus au titre du fonds d'intervention maritime (FIM). Ces deux dispositifs (Plan tourisme et FIM) sont portés sur les lignes de dépenses « *Plaisance et littoral* » et « *Coordination mer et littoral* ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 659 791	11 726 290	18 533 180	8 944 237

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 659 791	9 032 488	18 533 180	8 609 057
Subventions pour charges de service public		2 693 802		335 180
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>10 364 880</b>	<b>1 706 173</b>	<b>12 203 499</b>	<b>2 601 980</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 364 880	1 706 173	12 203 499	2 594 690
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				7 290
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>196 907</b>	<b>33 242 732</b>	<b>196 908</b>	<b>16 093 394</b>
Transferts aux entreprises		666 270		346 770
Transferts aux collectivités territoriales		4 844 440		1 528 532
Transferts aux autres collectivités	196 907	27 732 022	196 908	14 218 092
<b>Titre 7 : Dépenses d'opérations financières</b>		<b>-650</b>		
Prêts et avances		-650		
<b>Total</b>	<b>29 221 578</b>	<b>46 674 546</b>	<b>30 933 587</b>	<b>27 639 612</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sur l'action 4 du programme s'élève à 11 928 290 € en AE et 8 944 237 € en CP.

### **Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) : 5,54 M€ en AE et 5,79 M€ en CP**

Ces dépenses ont été principalement réalisées en services déconcentrés pour 4,15 M€ en AE et 4,35 M€ en CP dont 1,14 M€ en AE et 1,30 M€ en CP en outre-mer. Elles concernent le fonctionnement des moyens nautiques, le carburant, l'avitaillement, les frais de déplacement des agents, l'acquisition de petits matériels, l'entretien et la réparation des moyens nautiques.

La part des dépenses de l'administration centrale représente 1,39 M€ en AE et 1,44 M€ en CP. Ces crédits comprennent notamment les frais de fonctionnement du système de surveillance des pêches par satellite dans la zone des Terres australes et antarctiques (TAAF), le développement des systèmes informatiques (Poséidon), la formation des agents ainsi que des prestations d'exploitation pour le navire Osiris II pour la surveillance de l'océan Indien.

### **Plan Polmar terre : 0,85 M€ en AE et 0,88 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement au titre du plan Polmar-terre ont permis l'achat centralisé de matériels de ramassage et de dépollution non immobilisables, ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI), d'assurer l'entretien des moyens de lutte contre les pollutions maritimes et de couvrir les frais de formation des personnels.

### **Plaisance et littoral : 1,51 M€ en AE et 1,50 M€ en CP**

Ces dépenses de fonctionnement, exécutées dans leur quasi-intégralité en administration centrale, ont concerné principalement la maintenance et l'évolution des systèmes d'information, les frais liés à la mise en place du Guichet unique (GUFIP) sur le site de Saint-Malo, l'information ou la diffusion de documents concernant la plaisance et la sécurité, la participation aux salons nautiques, et des études sur les ports de plaisance ou l'accidentologie liée à ce domaine.

**Coordination mer et littoral : 4,03 M€ en AE et 0,77 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement relatives à la coordination mer et littoral concernent, majoritairement, la mise en œuvre du Fonds d'intervention maritime (FIM) qui vise à accompagner plus directement les projets locaux et soutenir le développement d'activités maritimes durables. Deux appels à projets ont été lancés en 2022 et 61 lauréats ont ainsi vu leur projet retenu.

Effectués localement, les engagements correspondent aux conventions de financement passées avec les lauréats 2022. Certaines conventions ont fait l'objet d'avance pour permettre d'initier les actions, ce qui explique le décalage entre AE et CP sur cette ligne de dépenses.

Parmi les projets ainsi financés, il peut être cité :

- 0,7 M€ en AE uniquement pour l'aménagement en faveur des activités maritimes à Sinnamary (commune de Sinnamary);
- 0,5 M€ en AE uniquement pour l'acquisition d'un bateau Sargator 2 et d'autres équipements de collecte de sargasses en mer (Alexis de Jaham);
- 0,2 M€ en AE uniquement pour la collecte de navires et épaves abandonnées (Conseil régional de Bretagne);
- 0,2 M€ en AE et 0,06 M€ en CP pour la construction d'un bateau 100 % écologique (Les Gléans).

Ce poste de dépenses porte par ailleurs les frais de fonctionnement de la délégation à la mer et au littoral (DML).

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) : 1,02 M€ en AE et 2,44 M€ en CP**

Ces dépenses d'investissement permettent le renouvellement des moyens nautiques du DCS (ULAM ou unités littorales des affaires maritimes, patrouilleurs). Le décalage en CP s'explique notamment par le paiement d'une tranche complémentaire (1,37 M€ en CP) du patrouilleur hauturier des affaires maritimes de la façade méditerranéenne, le Gypsis, commandé en 2019 et entré en service en 2022.

**Plan Polmar terre et Plaisance et littoral : 0,05 M€ en AE et 0,04 M€ en CP**

La quasi-intégralité des dépenses destinées à la lutte contre la pollution marine ont été imputées en titre 3. Cependant, les acquisitions de certains matériels pour un montant de 0,03 M€ en AE et CP ont fait l'objet d'une immobilisation et ainsi été imputées en titre 5.

Par ailleurs, quelques dépenses d'investissement ont été imputées sur la ligne Plaisance et littoral pour un montant de 0,02 M€ en AE et 0,01 M€ en CP (commande d'un véhicule pour le site de St-Malo).

**Coordination mer et littoral : 0,64 M€ en AE et 0,12 M€ en CP**

Ces dépenses concernent l'entretien immobilier des antennes locales de la DML.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) : 0,03 M€ en AE et CP**

Ces dépenses correspondent à des subventions versées localement à des associations œuvrant dans le domaine maritime.

**Plan Polmar terre : 0,17 M€ en AE et CP**

Cette dépense correspond à la contribution annuelle de la DGAMPA au CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux) dans le domaine de la lutte contre les pollutions maritimes.

**Plaisance et littoral : 14,94 M€ en AE et 7,94 M€ en CP**

Cette dépense correspond dans son intégralité à la convention passée avec le CEREMA, désigné comme opérateur en charge du pilotage opérationnel des mesures « Verdissement des ports de plaisance » du plan Destination France.

**Coordination mer et littoral : 18,10 M€ en AE et 7,95 M€ en CP**

Les dépenses d'intervention relatives à la coordination mer et littoral concernent la mise en œuvre du Fonds d'intervention maritime (FIM) à hauteur de 10,36 M€ en AE et 4,17 M€ en CP. Les engagements correspondent aux conventions de financement passées avec les lauréats 2022. Certaines conventions ont fait l'objet d'avance pour permettre d'initier les actions, ce qui explique le décalage entre AE et CP sur cette ligne de dépenses.

Parmi les projets ainsi financés, il peut être cité :

- 2,2 M€ en AE et 1,31 M€ en CP pour la résorption des épaves et navires abandonnés et la rénovation du phare de Mahina (territoire de la Polynésie française);
- 1,9 M€ en AE uniquement pour la rénovation du musée des Phares et Balises et accessibilité du phare du Creac'h, Ouessant (Conseil départemental du Finistère);
- 1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP pour une étude sur les grands fonds (Institut de recherche pour le développement);
- 0,7 M€ en AE uniquement pour le Parc national des Calanques.

Ces dépenses concernent également la convention passée avec le CEREMA désigné comme opérateur en charge du pilotage opérationnel des mesures d'aménagement des sites naturels du plan Destination France (7,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP).

Par ailleurs, des crédits ont été versés à cet établissement au titre des dépenses courantes en lien avec les autres actions qu'il mène dans le domaine « Coordination mer et littoral » (0,24 M€ en AE et CP).

Enfin, quelques dépenses en CP ont permis de couvrir des restes à payer d'exercices antérieurs (0,04 M€ en CP).

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

La consommation négative de – 650 € en AE correspond à un retrait sur engagement antérieur.

## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

## ACTION

## 05 – Soutien au programme

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Soutien au programme		7 971 596 10 959 746	<b>7 971 596</b> <b>10 959 746</b>		8 565 228 9 628 197	<b>8 565 228</b> <b>9 628 197</b>

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2022 sur l'action 5 du programme s'élève à 11 365 981 € en AE et 9 628 197 € en CP.

Toutes natures de crédits confondues, la dépense se ventile ainsi entre les sous-actions :

	AE	CP
Dépenses communes au programme	10 301 314 €	8 990 276 €
Dépenses relatives au développement des systèmes d'information	1 064 667 €	637 921 €
<b>Total</b>	<b>11 365 981 €</b>	<b>9 628 197 €</b>

L'action 5 enregistre une exécution supérieure de +3,39 M€ en AE et +1,06 M€ en CP pour l'année 2022 par rapport à la prévision.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 483 018	8 931 704	7 077 129	8 055 144
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 483 018	8 923 132	7 077 129	8 046 573
Subventions pour charges de service public		8 571		8 571
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 488 578	575 012	1 488 099	611 145
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		575 012		611 145
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 488 578		1 488 099	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 453 030		961 908
Transferts aux entreprises		100 000		100 000
Transferts aux autres collectivités		1 353 030		861 908
<b>Total</b>	<b>7 971 596</b>	<b>10 959 746</b>	<b>8 565 228</b>	<b>9 628 197</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sur l'action 5 du programme s'élève à 9 276 216 € en AE et 8 055 144 € en CP.

**Dépenses communes au programme : 8,22 M€ en AE et 7,42 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement de l'action 5 ont porté majoritairement en 2021 sur le fonctionnement courant des services déconcentrés des affaires maritimes (les quatre directions de métropole, les quatre directions d'outre-mer et les trois services en collectivités territoriales) pour 4,69 M€ en AE et 4,51 M€ en CP.

Les dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale se sont élevées à 2,94 M€ en AE et à 2,36 M€ en CP. Elles concernent les frais de changement de résidence des agents civils et militaires affectés dans un service relevant du programme, les frais de mission des agents de centrale, les frais de raccordement au réseau interministériel de l'État pour tous les services du programme, la prise en charge des vivres en sites isolés et le fonctionnement du service du registre international français (RIF), situé à Marseille.

Ce poste de dépenses comprend également l'enveloppe allouée à l'ENSAM (École nationale de sécurité et d'administration de la Mer), service à compétence nationale, chargée notamment de former les administrateurs des affaires maritimes (0,59 M€ en AE et 0,55 M€ en CP).

**Dépenses relatives au développement des systèmes d'information : 1,06 M€ en AE et 0,64 M€ en CP**

Ces dépenses ont financé, très majoritairement, l'appui technique extérieur apporté pour mener à bien les actions de rénovation et de modernisation des systèmes d'information « métiers ».

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses d'investissement réalisées en 2022 sur l'action 5 du programme s'élève à 636 735 € en AE et 611 145 € en CP.

**Dépenses communes au programme : 0,64 M€ en AE et 0,61 M€ en CP**

Ces dépenses d'investissement ont concerné des achats de biens corporels liés à l'informatique et au renouvellement du parc automobile des services maritimes déconcentrés.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****Dépenses communes au programme : 1,45 M€ en AE et 0,96 M€ en CP**

Une part importante de ces dépenses d'intervention concerne le FIM et les conventions de financement des projets des lauréats retenus en 2022. Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 4 du programme et plus particulièrement le poste de dépenses « *Coordination mer et littoral* » (0,81 M€ en AE et 0,33 M€ en CP).

Ces dépenses portent également les subventions versées aux associations de gestion des restaurants des CROSS (0,50 M€ en AE et CP) et autres diverses subventions en lien avec les affaires maritimes (0,14 M€ en AE et 0,13 M€ en CP).

---

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Justification au premier euro

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)</b>	<b>18 050 947</b>	<b>18 050 947</b>	<b>23 250 000</b>	<b>23 250 000</b>	<b>25 075 005</b>	<b>25 059 074</b>
Subventions pour charges de service public	18 047 497	18 047 497	23 250 000	23 250 000	25 075 005	25 059 074
Transferts	3 450	3 450				
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>210 526</b>	<b>210 526</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
Transferts	150 000	150 000	210 526	210 526	150 000	150 000
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>48 043</b>	<b>48 043</b>			<b>10 008</b>	
Transferts	48 043	48 043			10 008	
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>					<b>1 826 000</b>	<b>1 460 800</b>
Transferts					1 826 000	1 460 800
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>700 000</b>	
Transferts					700 000	
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>			<b>4 000</b>	
Transferts	4 000	4 000			4 000	
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>1 538 500</b>	<b>1 686 864</b>			<b>23 117 000</b>	<b>12 117 000</b>
Transferts	1 538 500	1 686 864			23 117 000	12 117 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>32 166</b>	<b>32 166</b>			<b>8 571</b>	<b>8 571</b>
Subventions pour charges de service public	32 166	32 166			8 571	8 571
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>					<b>150 000</b>	
Transferts					150 000	
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>					<b>6 491</b>	<b>6 491</b>
Transferts					6 491	6 491
<b>ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)</b>	<b>43 415 791</b>	<b>43 415 791</b>	<b>43 000 000</b>	<b>43 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 100 000</b>
Transferts	43 415 791	43 415 791	43 000 000	43 000 000	2 100 000	2 100 000
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>					<b>1 000 000</b>	<b>500 000</b>
Transferts					1 000 000	500 000
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>					<b>144 000</b>	
Subventions pour charges de service public					144 000	
<b>Total</b>	<b>63 239 447</b>	<b>63 387 811</b>	<b>66 460 526</b>	<b>66 460 526</b>	<b>54 291 075</b>	<b>41 401 936</b>
Total des subventions pour charges de service public	18 079 663	18 079 663	23 250 000	23 250 000	25 227 576	25 067 645
Total des transferts	45 159 784	45 308 148	43 210 526	43 210 526	29 063 499	16 334 291

Les versements au CEREMA s'inscrivent dans le cadre du financement de différents projets. Ces paiements sont conformes à l'échéancier prévisionnel :

- du plan tourisme avec une prévision d'exécution sur 3 ans soit de 2022 à 2024. Il s'agit de :
  - « France vue sur mer - Sentier du littoral » : 7,5 M€ AE / 3,5 M€ CP en 2022 ;
  - « Plan tourisme destination France » : 14,93 M€ AE / 7,93 M€ CP en 2022 ;
- de la convention annuelle CEREMA engagée et payée à hauteur de 652 000 € sur le P205.



## Affaires maritimes

Programme n° 205 | Justification au premier euro

Conformément à la convention financière passée entre l'État, l'ACOSS et l'ENIM relative à la compensation des exonérations liées à l'application de l'article L5553-11 du code des transports, les modalités de paiement à l'ENIM ont évolué en 2022. Les versements font désormais l'objet de 2 échéanciers distincts :

- versement de l'État à l'ENIM ;
- versements de l'État à l'ACOSS, puis de l'ACOSS à l'ENIM.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	228 232 230	0 16 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0
<b>Total</b>	<b>0 0 0</b>	<b>228 232 230</b>	<b>0 16 2</b>	<b>0 0 0</b>	<b>0 0 0</b>	<b>0 0 0</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

## SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>232</b>	<b>230</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	-2

L'exécution sous plafond par rapport à un plafond fixé à 232 a été de 229,5. la vacance sous plafond de 1 % s'explique par une vacance frictionnelle liée aux nombreuses arrivées (35) et sorties (37) au cours de l'exercice 2022. La réservation d'un ETPT pour l'accueil d'un professeur dont le congé mobilité se terminait en 2022 explique également la non atteinte de l'exécution du plafond d'emploi.

## FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	0	0	37 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 000</b>



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

ENSM - Ecole nationale supérieure maritime

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), unique opérateur du programme 205 a disposé en 2022 d'une subvention pour charges de service public du programme 205 (25,06 M€). Elle représente la majeure partie de ses recettes.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>	<b>370</b>					<b>185</b>
Transferts	370					185
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>18 051</b>	<b>18 051</b>	<b>23 250</b>	<b>23 250</b>	<b>25 075</b>	<b>25 059</b>
Subventions pour charges de service public	18 047	18 047	23 250	23 250	25 075	25 059
Transferts	3	3				
<b>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>11</b>	<b>11</b>				
Subventions pour charges de service public	11	11				
<b>Total</b>	<b>18 432</b>	<b>18 062</b>	<b>23 250</b>	<b>23 250</b>	<b>25 075</b>	<b>25 244</b>

Dans le cadre de la loi de finance initiale, une dotation de subvention pour charge de service public a été définie à hauteur de 23 250 000 € pour l'exercice budgétaire 2022. Prenant en compte la mise en réserve de 290 926 € et le prélèvement destiné au financement de la contribution du P205 au projet de construction du nouveau site de l'ENSM de Nantes d'un montant de 400 000 €, il a finalement été versée la somme de 22 559 074 € sur cette ligne de gestion. A cela s'ajoute le versement complémentaire de 2 500 000 € accordé à l'établissement au titre de la subvention exceptionnelle d'investissement pour 2022, soit un total de 25 059 074 € versé à l'opérateur.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	18 675	17 852	Subventions de l'État	22 630	22 744
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>4 500</i>	<i>3 965</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>22 630</i>	<i>22 744</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 393	7 806	Fiscalité affectée		37
Intervention (le cas échéant)	620	537	Autres subventions	698	432
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 600	3 077	Revenus d'activité et autres produits	6 081	6 251
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 600</i>	<i>3 077</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>25</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 650</i>	<i>1 705</i>
<b>Total des charges</b>	<b>26 688</b>	<b>26 195</b>	<b>Total des produits</b>	<b>29 409</b>	<b>29 464</b>
Résultat : bénéfice	2 722	3 269	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 409	29 464	Total : équilibre du CR	29 409	29 464

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 672	4 616
Investissements	4 034	1 819	Financement de l'actif par l'État		2 500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		600
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>4 034</b>	<b>1 819</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 672</b>	<b>7 716</b>
Augmentation du fonds de roulement		5 897	Diminution du fonds de roulement	362	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
6 749	5 455	12 205

## Affaires maritimes

Programme n° 205 Opérateurs

## DÉPENSES PAR DESTINATION

Destination	(en milliers d'euros)								
	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement/ international/Support	17704 0	1379 4 211	1359 3045	537 0	537 0	2422 920	1320 475	29 940 0	27 486 0
Recherche	363 0	87 0	46 0	0 0	0 0	3 0	24 0	636 0	636 0
<b>Total</b>	<b>18067 0</b>	<b>5677 0</b>	<b>4450 0</b>	<b>537 0</b>	<b>537 0</b>	<b>3 345 0</b>	<b>1819 0</b>	<b>27626 0</b>	<b>24872 0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

Dépenses	(en milliers d'euros)			
	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	18 675	18 675	18 067	18 067
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	5 166	4 793	5 677	4 450
Intervention	620	620	537	537
Investissement (yc enveloppe recherche)	6 115	4 034	3 345	1 819
<b>Dont enveloppe recherche</b>	<b>636</b>	<b>636</b>	<b>453</b>	<b>474</b>
- Personnel enveloppe recherche	500	500	363	363
- Fonctionnement enveloppe recherche	102	102	87	87
- Investissement enveloppe recherche	34	34	3	24
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>30 576</b>	<b>28 122</b>	<b>27 626</b>	<b>24 872</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	4 500	4 500	3 965	3 965

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Recettes	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>27 061</b>	<b>29 671</b>
Subvention pour charges de service public	22 600	22 559
Autres financements de l'État	0	2 500
Fiscalité affectée	0	37
Autres financements publics	30	0
Recettes propres	4 431	4 575
<b>Recettes fléchées</b>	<b>698</b>	<b>663</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	698	352
Recettes propres fléchées	0	311
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>27 759</b>	<b>30 334</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>5 462</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>363</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement/ international/Support	18 175		5 064	4 691	620	620	6 081	4 000	29 940	27 486
	17 704		5 590	4 404	537	537	3 342	1 795	27 173	24 439
Recherche	500		102	102	0	0	34	34	636	636
	363		87	46	0	0	3	24	453	433
<b>Total</b>	<b>18 675</b>		<b>5 166</b>	<b>4 793</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>6 115</b>	<b>4 034</b>	<b>30 576</b>	<b>28 122</b>
	<b>18 067</b>		<b>5 677</b>	<b>4 450</b>	<b>537</b>	<b>537</b>	<b>3 345</b>	<b>1 819</b>	<b>27 626</b>	<b>24 872</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>363</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	119
Autres décaissements non budgétaires	0	14
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>363</b>	<b>133</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>5 457</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	313
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 144
<b>Total des besoins</b>	<b>363</b>	<b>5 590</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>5 462</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	119
Autres encaissements non budgétaires	0	8
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5 590</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>363</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	363	0
<b>Total des financements</b>	<b>363</b>	<b>5 590</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>228</b>	<b>248</b>	<b>232</b>

**Affaires maritimes**

Programme n° 205 | Opérateurs

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
– sous plafond	228	232	230
– hors plafond		16	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'exécution sous plafond par rapport à un plafond fixé à 232 a été de 229,5. la vacance sous plafond de 1 %t s'explique par une vacance frictionnelle liée aux nombreuses arrivées (35) et sorties (37) au cours de l'exercice 2022.. La réservation d'un ETPT pour l'accueil d'un professeur dont le congé mobilité se terminait 2022 explique également la non atteinte de l'exécution du plafond d'emploi.